

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE

## SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 26 juin 2024

**Délibération N°2024-33****Réalisation d'Atlas de la biodiversité communale de 9 communes de la Martinique dans le cadre du Fonds vert**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024

**Finances**

2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER

**Directions**

4. Administration : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
5. Biodiversité : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique

**Questions diverses**

<b>Membres</b>	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	07
<b>Vote</b>	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>Date de la convocation :</b>	
10 juin 2024	

**Membres présents**

**Pour la CTM** → Mesdames N. ACCUS-ADAINE – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMBOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULAT (Schoelcher).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – – Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).  
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.  
→ **Communes** : – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).  
→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

**Membres titulaires absents excusés** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu la délibération n°2024-16 en date du 05 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif Principal du Syndicat Mixte du PNRM ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à projets de l'Office français de la biodiversité, le PNRM a été lauréat pour le projet « Réalisation d'Atlas de la biodiversité communale du Nord de la Martinique ». Et qu'à ce titre, le PNRM, en partenariat étroit avec 10 communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération CAP NORD et dans le périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial, élabore actuellement ces ABC qui seront terminés mi-2025. Pour rappel, les 10 communes concernées sont les suivantes : Saint-Pierre, Le Prêcheur, Grand'Rivière, Macouba, Basse-Pointe, Le Lorrain, Ajoupa-Bouillon, Le Morne-Rouge, Le Morne-Vert et Fonds Saint-Denis ;

Considérant qu'un Atlas de la biodiversité communale est un outil de connaissance, de mobilisation et d'aide à la décision pour les collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Il permet aux collectivités de mieux connaître, préserver puis valoriser le patrimoine naturel sur leur territoire tout en mobilisant une diversité d'acteurs locaux : élus, écoles, citoyens, associations, entreprises, etc. ;

Considérant que pour donner suite à la réalisation des premiers ABC de la Martinique, l'objectif est de poursuivre avec de nouvelles communes. Et qu'à ce titre, le PNRM souhaite préparer et déposer un dossier prenant en compte la réalisation d'ABC pour les communes suivantes : Le Carbet, Case-Pilote, Bellefontaine, Le Gros-Morne, Le Marigot, Sainte-Marie, La Trinité, Le Robert, Saint-Joseph. Le périmètre proposé permettra ainsi de couvrir l'ensemble du territoire de CAP NORD et d'intégrer également la Commune de Saint-Joseph qui a sollicité le PNRM pour le portage d'un ABC ;

Considérant que dans le but de mettre en œuvre le projet à partir de 2025 pour ces 9 nouvelles communes, qu'un dossier de demande d'ABC sera déposé auprès d'une des aides du dispositif Fonds Vert intitulée « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC) » ;

Dès le lancement du projet, et durant toute sa réalisation, les différentes étapes sont menées avec les communes afin de répondre à leur besoin, échanger les connaissances acquises, sensibiliser la population et prendre en compte la biodiversité dans les documents de planification ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

### **le Comité syndical,**

#### **Article 1**

Approuve la préparation et le dépôt du dossier « Réalisation d'Atlas de la biodiversité communale de 9 communes de la Martinique » dans le cadre du dispositif du Fonds vert.

**Article 2**

Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'application de la décision du Comité.

**Article 3**

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024

Le Président,  
  
Felix ISMAIN



SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL  
REGIONAL DE LA  
MARTINIQUE  
DE COLLECTIVITES TERRITORIALES

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20240626-2024-33-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2024



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**